

N° 15

Séance du 1<sup>er</sup> mars 2022

**OBJET :**

**CONVENTION DE  
PARTENARIAT  
POUR LA MISE EN  
OEUVRE DU VOLET  
INGÉNIERIE ET  
DÉPENSES  
ASSOCIÉES DU  
PROGRAMME  
TERRITOIRE  
D'INDUSTRIE  
"LEZOUX THIERS  
AMBERT  
MONTBRISON**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 22 février 2022 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le 1<sup>er</sup> mars 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

**Présents** : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Georges BONCOMPAIN, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Stéphanie BOUCHARD, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Pierre CONTRINO, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Olivier GAULIN, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Frédéric PUGNET, Monique REY, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

**Absents remplacés** : Roland BOST par Florence BARBE, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER

**Pouvoirs** : Lyliane BEYNEL à Thierry DEVILLE, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Christiane BRUN-JARRY à Olivier JOLY, Béatrice DAUPHIN à Alain LAURENDON, Julien DEGOUT à Jean-Marc DUMAS, Jean-Marc DUFIX à Pierre GIRAUD, Flora GAUTIER à Gilbert LORENZI, Martine GRIVILLERS à Jean-Paul FORESTIER, Patrick LEDIEU à Patrick ROMESTAING, Cécile MARRIETTE à Olivier GAULIN, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Marie-Gabrielle PFISTER à Christophe BAZILE, Ghyslaine POYET à Nathalie LE GALL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20220301-20220301\_CC\_D15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2022



**Absents excusés** : Roland BONNEFOI, Joël EPINAT, Martine MATRAT,  
Gérard PEYCELON

**Secrétaire de séance** : THOMAS Georges

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	110
Nombre de membres suppléés	5
Nombre de pouvoirs :	14
Nombre de membres absents non représentés :	4
Nombre de votants :	124

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et notamment sa compétence développement économique,

Considérant le programme « Territoires d'industrie » lancé par l'État en 2018, afin de mobiliser, dans près de 150 territoires industriels, les principaux leviers d'une stratégie de reconquête industrielle des territoires, notamment en matière d'attractivité, d'innovation, de recrutement ou encore de simplification administrative,

Ce programme est piloté par les régions et animé localement par les intercommunalités et les acteurs économiques locaux. Il ne mobilise pas d'enveloppe budgétaire spécifique, mais permet de flécher prioritairement des crédits d'État et des différents opérateurs (la Banque des Territoires, Bpifrance, Business France, ...) existants sur les lignes de droits commun vers les projets des territoires d'industrie.

Vu l'engagement de Loire Forez agglomération dans le territoire d'industries « Lezoux Thiers Ambert Montbrison » qui regroupe 4 établissements publics de coopération intercommunale de la Loire et du Puy-de-Dôme (la communauté de communes entre Dore et Allier, la communauté de communes Thiers Dore et Montagne, la communauté de communes Ambert Livradois Forez et Loire Forez agglomération), et le projet de contrat décrivant l'intention des parties de s'inscrire dans cette démarche et précisant leurs engagements réciproques et les modalités de gouvernance et de mise en œuvre du plan d'actions, approuvé par délibération du conseil communautaire le 10 décembre 2019.

Il convient aujourd'hui de compléter ce contrat d'engagement en précisant les modalités de mise en œuvre du volet ingénierie et dépenses associées du programme territoire d'industries « Lezoux Thiers Ambert Montbrison », notamment les modalités de gestion du chef de projet « Territoire d'industries » recruté sur un contrat de projet de 2 ans pour animer la démarche, de son intervention dans les EPCI et de répartition du reste à charge des coûts de rémunération et de frais de fonctionnement liés à ce poste.

Le poste, créé pour une durée de deux ans sur la base d'un contrat de projet, est porté par la communauté de communes Entre Dore et Allier pour le compte des 4 intercommunalités signataires du contrat. Ce renfort en ingénierie va permettre d'intensifier le travail de coopération entre les intercommunalités et les acteurs économiques signataires du contrat, et de conduire un projet collectif de développement des compétences locales par la formation (initiale et continue) et mieux répondre aux besoins en recrutement des entreprises industrielles du territoire. Le reste à charge, une fois la subvention du FNADT de 80 000 euros pour 2 ans déduite, est financé à parts égales entre les EPCI pour un montant annuel qui n'excédera pas 6 500 euros TTC par EPCI.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat pour la mise en œuvre du volet ingénierie et dépenses associées du programme territoire d'industries « Lezoux Thiers Ambert Montbrison » telle que présentée en annexe,
- autoriser le Président ou son substitut à signer tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré par 124 voix pour, le conseil communautaire :

- approuve la convention de partenariat pour la mise en œuvre du volet ingénierie et dépenses associées du programme territoire d'industries « Lezoux Thiers Ambert Montbrison » telle que présentée en annexe,
- autorise le Président ou son substitut à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 1<sup>er</sup> mars 2022.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président  
Christophe BAZILE

*Le Président,*

*- certifie que le présent acte est exécutoire  
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,  
transmis en sous-préfecture*

*- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès  
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon  
via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois  
à compter de sa réception par le représentant  
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,  
Virginie AULAS,  
directrice générale des services*